

DEPARTEMENT DU NORD
 ARRONDISSEMENT DE LILLE
 CANTON DE TEMPLEUVE
COMMUNE DE BOURGHELLES

DELIBERATION DU 15 SEPTEMBRE 2022

PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ENQUETE PUBLIQUE DECLARATION DE PROJET AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL
Membres du Conseil Municipal
En exercice : 19 Présents : 18
Date de la convocation
07/09/2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit juin à 19H00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Nouveaux sous la présidence de Monsieur Franck SARRE, Maire.

Présents : Franck SARRE, Philippe ALLAERT, Céline BORDIER, Marion CUVELIER, Isabelle DELEVOYE, Jean-Luc DELPORTE, Christelle DESCAMPS, Valérie DUBOIS, Emilie DUHAMEL, Alain DUTHOIT, Sophie FENOT, Catherine GÉRARD, Thierry HERMAN, Damien LEZAIRE, Lionel TREHAUT, Michel VERHAEGHE, Doriane WYTS, Hervé ZEIGHEN.

Excusés :

Laurent DESQUIENS donne pouvoir à Michel VERHAEGHE

Secrétaire de séance : Doriane WYTS

**OBJET : PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE
 DÉCLARATION DE PROJET : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

M. le Maire explique que l'enquête publique concernant la déclaration de projet pour la construction d'une nouvelle médiathèque est terminée, que le commissaire enquêteur a rendu son rapport d'analyse et ses conclusions. Il précise que chacun a pu prendre connaissance de ces documents sur le site de la commune et qu'il appartient maintenant à l'assemblée communautaire de la CCPC de délibérer lors de sa prochaine réunion.

Dans ce contexte, il ajoute qu'il est important aujourd'hui que notre conseil municipal puisse échanger sur les résultats de cette enquête publique et s'engage sur les suites de ce projet.

Dans un premier temps, M. le Maire revient succinctement sur toutes les étapes de l'étude de ce dossier, les réunions préparatoires, les débats, les décisions intermédiaires, les conclusions du groupe de travail suite aux visites effectuées.

Ensuite, il présente les analyses et les conclusions du commissaire enquêteur. Il évoque une construction émise lors de l'enquête, qui proposait un agrandissement de 100 m² en façade de la médiathèque actuelle. Il rappelle que cette proposition avait été abordée lors de l'étude et avait fait l'objet d'un vote défavorable.

Enfin, après avoir permis à chacun de s'exprimer et relevé quelques propositions et remarques intéressantes sur les prochaines étapes du projet, il propose au conseil municipal :

- De prendre acte de l'avis favorable des conclusions de l'enquête

- De tenir compte des trois recommandations suggérées (explication auprès du demandeur)
- De lancer les études nécessaires pour déplacer le city dans l'environnement actuel, pour définir les activités, les services, les animations, pour examiner des propositions architecturales et évaluer les conséquences financières.

En conclusion, le conseil municipal valide cette démarche.

POUR COPIE CONFORME,

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

LE MAIRE

TRANSMISE A LA PRÉFECTURE LE 17 SEPTEMBRE 2022

PUBLIÉE NOTIFIÉE LE 17 SEPTEMBRE 2022

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME



Mairie de Bourghelles
LE MAIRE
REPUBLIQUE FRANÇAISE
59390 NORD
Franck SARRE



Mairie de Bourghelles
LE MAIRE
REPUBLIQUE FRANÇAISE
59390 NORD
Franck SARRE